

Mot du président



Des lendemains incertains !

La rentrée d'automne 2018 se fait dans l'incertitude entourant des résultats des élections, dont l'issue pourrait modifier l'échiquier universitaire à court terme. Une chose semble toutefois acquise : après le 1^{er} octobre, la responsabilité de l'Enseignement supérieur sera confiée une nouvelle personne, qui sera la 7^e à assumer ce poste depuis 2012. Ce seul constat en dit long sur l'improvisation qui fait office de ligne d'action gouvernementale en la matière depuis trop longtemps !

Le gouvernement sortant n'a cessé de répéter que sa priorité était l'éducation. On aurait pu s'attendre à ce que cette obsession se traduise en des gestes concrets. Or, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur recevait dans le dernier bulletin publié par l'Actualité (sept. 2018, p. 34-44) une note finale de 21 %, affublée de la note de 0 % pour l'atteinte de ses cibles.

Le diagnostic est sans détour. Après avoir d'entrée de jeu indiqué que « parmi les cancre, l'un s'illustre avec un plan particulièrement lamentable : le ministère de l'Éducation » (p. 34), les auteurs de l'article signalent que son « nouveau plan [stratégique] fut déposé avec quatre ans de retard, contenait un ronflant total de 95 indicateurs insignifiants » [...] et qu'« au moment de l'évaluation, ce plan était désuet » (p. 39).

(suite page suivante)

Sommaire

Vol. 4 no 1 - Automne 2018
 Version électronique : fqppu.org

Mot du président

Des lendemains incertains ! | **1**

Priorités 2018-2019 | **2**

Mot des membres du Comité exécutif

Denis Bélisle, vice-président | **3**

Mireille Dubé, secrétaire-trésorière | **3**

Louis Demers, conseiller | **4**

Daniel Guitton, conseiller | **7**

Portraits statistiques

Le corps professoral québécois en chiffres | **9**

Relations de travail

Échéance des conventions collectives ou protocoles de travail et gains salariaux | **11**

Calendrier

- **Conseils fédéraux** 25-26 octobre 2018
 7-8 février 2019
 25-26 avril 2019
- **Formation** 30 novembre 2018

Thème : Financement des universités, s'y comprendre

Priorités 2018-2019

Refonte de la politique de financement

Après plusieurs années de demande pour une refonte de la politique de financement des universités formulée par maints intervenants, dont la FQPPU, le gouvernement a dévoilé en mai 2018 une nouvelle mouture. Au-delà de l'écran de fumée que constitue ce qu'il appelle un « réinvestissement historique en enseignement supérieur », cette politique persiste à ignorer l'ensemble des coûts réels liés aux missions de l'université et aux efforts déployés pour accueillir des effectifs étudiants aux profils atypiques.

Nous réclamerons du ministère de l'Enseignement supérieur un réinvestissement massif suivant des principes de transparence et d'équité ainsi que de nouveaux paramètres susceptibles de mieux soutenir le réseau universitaire tout en corrigeant les biais de la formule de financement révisée.

Retour à une administration collégiale des établissements et du réseau universitaire

L'idéologie sous-jacente au mode de financement actuel des universités conduit à l'autoritarisme des directions d'établissement qui, confondant collégialité et convivialité, tendent à exclure les membres du corps professoral des processus de décision. Il en va de même du réseau universitaire, dont l'essor reste guidé, en l'absence d'une instance consultative indépendante telle le Conseil des universités, par les orientations discrétionnaires prises par le Ministère. L'arbitraire et la judiciarisation des rapports qui prévalent alors conduisent à l'instrumentalisation des membres de la communauté universitaire, réduits au statut d'exécutants.

Défendant le principe de la collégialité comme base de la vie universitaire et de la représentation prépondérante des membres de la communauté comme condition d'une gestion rigoureuse et transparente de chacun des établissements comme du réseau dans son ensemble, la FQPPU continuera de dénoncer les diktats ministériels et des membres externes siégeant sur les conseils d'administration qui se sont imposés avec l'idéologie de la « gouvernance ».

Défense des libertés universitaire et scientifique

La sauvegarde de la liberté universitaire, qui est d'ailleurs souvent la garantie de l'exercice des autres libertés civiles, est essentielle à l'université et à la société toute entière. Il en va de même pour la liberté scientifique, qui recouvre plus spécifiquement les activités de recherche. Or, avec la dérive entrepreneuriale de l'administration universitaire, ces libertés ont besoin d'être garanties tant contre les ingérences de l'État, des entreprises à but lucratif, des bienfaiteurs et des corporations professionnelles que des attaques des hautes directions.

Nous redoublerons d'efforts pour défendre ces libertés en dressant un portrait de l'origine des menaces qui pèsent actuellement sur elles tout en mettant de l'avant les actions les plus susceptibles de les promouvoir.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, outre l'objectif d'élever le nombre d'étudiants en situation de handicap dans les cégeps et de remboursements anticipés de bourses d'études, c'est le vide : « le MEES n'a aucun objectif pour augmenter le taux de diplomation, même si le décrochage universitaire touche un étudiant sur trois au Québec » (p. 42).

En quête d'une alternative crédible

Les porte-paroles des principaux partis réunis dans le cadre des États généraux de l'enseignement supérieur le 3 mai dernier à Montréal ont été peu loquaces sur leurs engagements afin de répondre aux problèmes que nous leur avons soumis, articulés autour de trois axes : 1/ financement insuffisant et inéquitable; 2/administration autoritaire et opaque; 3/ précarité des personnels et des étudiants (voir le rapport produit pour l'occasion sur le site eges.quebec). Outre la création d'un Conseil des universités assortie d'une loi-cadre précisant les principes qui devraient présider à leur développement, promesse faite par tous les partis à l'exception du PLQ, les plateformes électorales restent vagues. Certes, des réinvestissements sont annoncés en éducation, mais les règles de leur attribution ne sont pas précisées.

C'est pourquoi, de concert avec nos partenaires, nous sollicitons de la part des chefs de partis des réponses précises aux questions les plus pressantes qui animent la communauté universitaire : 1/ Comment comptez-vous refinancer les universités, puisque la nouvelle politique de financement demeure obsolète sur le plan des principes qui la guident et largement insuffisante sur celui des sommes investies ?; 2/ Quand allez-vous faire en sorte que les artisans de la vie universitaire (professeurs, chargés de cours, étudiants, personnels professionnel et de soutien) aient une place prépondérante sur les instances de décision des universités ?

Entretemps, défendre la liberté universitaire

Considérant que le mode d'administration qui s'est imposé dans la foulée de l'entrée en vigueur de la Politique à l'égard des universités en 2000 a favorisé une dérive entrepreneuriale nocive à la vie universitaire conçue comme service public et a compromis l'une des valeurs cardinales du métier de professeur, soit la liberté universitaire, la FQPPU s'est associée au Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval (SPUL) pour tenir un forum sur ce thème le 27 septembre prochain, permettant de dresser un bilan des menaces qui planent sur elle et des moyens de la défendre.

Solidairement

Jean-Marie Lafortune

Membres du Comité exécutif

Denis Bélisle, vice-président

Orientations - Comité sur les technologies numériques



Nous vivons une époque inédite en ce qui concerne les conditions de l'enseignement universitaire. Les technologies numériques, du document PDF au MOOC autoportant, les instruments de transmission et de préservation du savoir évoluent à un point tel qu'il est difficile de suivre le rythme. Les conséquences sur la tâche professorale sont pourtant énormes tant en raison des changements institutionnels suscités que par l'instrumentation novatrice mise à notre disposition.

Cette asymétrie entre la transformation de la tâche et sa visée s'actualise dans une mouvance où les acteurs et les intérêts nous dépassent et envers laquelle, en dépit de nos maigres leviers, nous nous devons d'exercer une vigilance et de défendre notre vision des choses.

Même parmi nos collègues, la variété des opinions, attitudes et réactions est loin de constituer un tout cohérent. Certains perçoivent dans ces nouveautés un ensemble d'occasions à saisir alors que d'autres y voient une menace recouvrant des dangers qu'il faut prévenir à tout prix. Il y a certainement des craintes qui sont fondées, tout comme de réels enrichissements possibles. Mais, encore une fois, la situation est loin de se présenter clairement.

Un des tout derniers changements qui nous interpellent particulièrement est celui du Campus numérique qui, après une annonce effectuée à grands frais, et auquel aucun membre du corps professoral universitaire québécois n'avait été invité à participer, semble être tombé en léthargie.

Politiques, économiques, pédagogiques, les considérations à l'égard des technologies numériques sont multiples et nous sommes dans une sorte de brouillard où mythes et réalités s'en trouvent brouillés à un point tel que ce serait une erreur soit de tout vouloir considérer, soit de ne pas s'en occuper. En tant que professeures et professeurs, il est de notre devoir de faire entendre notre voix.

La tâche du Comité des technologies numériques (CTN), dont j'ai l'honneur d'assurer la responsabilité, aura donc cette année un double volet : d'une part, celui de brosser un tableau des attentes du corps professoral, autant

enthousiastes qu'appréhensives dans ce dossier et, d'autre part, celui de sélectionner les enjeux centraux sur lesquels nous pourrions apporter des contributions significatives.

Je vous invite donc à voir d'un bon œil les sollicitations que nous pourrions vous faire et ainsi participer à la marche des événements qui nous emportent déjà.

Mireille Dubé, secrétaire-trésorière

Du pain sur la planche



À l'aube de cette nouvelle année académique, voici les grandes lignes du plan d'action du Comité sur les relations de travail que j'ai le privilège de présider. Tout d'abord, notons le travail déjà entrepris à l'égard de l'analyse des clauses des conventions collectives et protocoles de travail touchant à l'évaluation des collègues. À cet égard, nous avons recensé, entre les différentes universités membres et non membres, plusieurs différences. La priorité du Comité consiste à terminer cette analyse et à la présenter sous une forme exhaustive, utile et conviviale.

Le but de ce premier travail d'analyse était d'élaborer une façon de faire et un mode de présentation qui s'appliquerait, par la suite, à d'autres sujets touchant le corps professoral, relativement au contenu des conventions collectives et protocoles de travail. Ainsi, pourrait émerger une série de rapports distincts traitant des différences entre chacun de ces contrats dans la perspective de partager les clauses les plus solides en regard des éléments de contenu considérés.

Pour la prochaine année se dresse deux options, non mutuellement exclusives. La première est d'étudier, dans la continuité du sujet de l'évaluation des professeurs, un autre sujet maintes fois évoqué comme étant problématique lors de conseils fédéraux : la répartition de la tâche de travail. La seconde option consiste à examiner des sujets nouveaux, rarement présents dans nos conventions, soit par exemple les cours atypiques. Cette absence de cadre clair laisse souvent place à la partialité dans l'application des modalités entourant leur prestation. Dans ce cas, la recension des clauses entourant ces activités pourrait conduire à des propositions d'améliorations ou d'ajouts aux contrats.

Évidemment, d'autres thèmes pourraient faire l'objet de nos analyses. Nous vous invitons à nous les transmettre dans les meilleurs délais.

Louis Demers, conseiller

À qui et à quoi sert l'assurance qualité des universités ?



La conception moderne de l'université, soit celle d'une institution qui conjugue production et transmission des connaissances, s'inspire directement des idées formulées par Wilhelm von Humboldt en 1809-1810, lorsqu'il supervisait l'ouverture de l'Université de Berlin. Pour von Humboldt, la liberté de mener des travaux de recherche, d'enseigner et d'étudier était constitutive de l'université moderne. Selon lui, l'État ne devait en aucun cas s'immiscer dans le travail intellectuel, car il nuirait alors inévitablement à sa fécondité¹. Son rôle consistait plutôt à rendre les universités économiquement autonomes en les dotant du cadre organisationnel et des ressources nécessaires à la poursuite désintéressée, et sans distraction extérieure, de la vérité².

Même si elle a continué d'être défendue jusqu'à nos jours, l'autonomie des universités n'a jamais été complète. De toute époque, elles ont dû composer avec des puissances extérieures – religieuses, politiques, économiques – dont elles dépendaient pour l'acquisition de leurs ressources. Von Humboldt lui-même n'est resté que quelques mois secrétaire d'État de Prusse, les principes qu'il estimait essentiels à la constitution de l'université s'étant avérés irréconciliables avec la *realpolitik* de son époque.

Dans les pays d'Europe continentale, le développement des universités modernes a en effet accompagné celui des États-nations, de sorte qu'un des rôles principaux qui leur a été assigné a été de former les agents de l'État. C'était le cas en Europe du Nord où prévalait le modèle Humboldt.

¹ Marginson, S. (2008), « Clark Kerr and The Uses of the University », CSHE Ideas and Issues in Higher Education seminar, 15 December 2008, p. 3. http://melbourne-cshe.unimelb.edu.au/data/assets/pdf_file/0008/1706417/ClarkKerr15Dec08.pdf

² Nybom, T. (2007), « A Rule-governed Community of Scholars: The Humboldt Vision in the History of European University », dans P. Maassen et J. P. Olsen (dir.) *University Dynamics and European Integration*, Dordrecht, Springer, p. 55-79.

Ce l'était aussi en France et dans les pays d'Europe du Sud où les systèmes universitaires ont adopté un modèle qualifié de napoléonien. Dans l'ensemble de ces pays, l'université desservait avant tout une communauté nationale.

Par opposition, dans les pays anglo-saxons, cette communauté était locale ou régionale. L'État y a généralement joué un rôle moins important et ce sont davantage des acteurs locaux, souvent du secteur privé, qui ont contribué à la fondation et au développement des universités, comme les États-Unis en fournissent le cas le plus net.

Ces systèmes visaient tous deux à protéger les universités d'ingérences extérieures néfastes. Ils s'opposaient toutefois radicalement quant aux rapports entre l'État et l'université : « Whereas the Napoleonic model sought to protect the university *from* overmighty external interests *by* the state, its Anglo-Saxon counterpart sought to protect academia *from* the state, the better to allow the university to pursue its dealings with external interests »³.

Qu'en est-il de nos jours ? L'ensemble des analystes des systèmes universitaires a noté la montée en puissance, depuis les années 1980, d'une conception entrepreneuriale de l'université et de pratiques administratives et de gestion importées du secteur privé. Cette mise en œuvre des principes de la nouvelle gestion publique participe de la transformation des universités en centres de production et de diffusion des connaissances utiles à la société et, au premier chef, au développement de l'économie du savoir.

Même si cette évolution est allée de pair avec la réduction du financement public des universités, l'État ne s'est pas dessaisi du secteur de l'enseignement supérieur. En fait, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui ont mis en place les conditions pour que les universités deviennent de « vraies organisations »⁴, c'est-à-dire des entités aux frontières clairement délimitées, productrices d'extrants mesurables et monnayables et confiées à un corps de dirigeants professionnels, imputables de leurs décisions devant des parties extérieures et non plus devant leur communauté.

³ Neave, G. (2003), « The Bologna Declaration: Some of the Historic Dilemmas Posed by the Reconstruction of the Community in Europe's Systems of Higher Education », *Educational Policy*, vol. 17, n° 1, p. 146. Italiques dans le texte.

⁴ Brunsson, N. et K. Sahlin-Andersson (2000), « Constructing Organizations: The Example of Public Sector Reform », *Organization Studies*, vol. 21, n° 4, p. 721-746.

Alors même que l'autorité hiérarchique des dirigeants des universités s'accroissait au détriment des modes d'administration collégiaux qui prévalaient jusque-là, les universités ont ainsi été assujetties à un régime de surveillance beaucoup plus serré qu'avant, comme en font foi la profusion des comptes demandés aux universités et la bureaucratisation qui en a résulté.

D'abord essentiellement budgétaires, ces comptes ont progressivement englobé la quantité des extrants produits par l'université, qu'il s'agisse des diplômes qu'elle décerne ou des articles scientifiques que publient ses professeurs. Depuis les années 1990, le regard des régulateurs s'est également porté sur la qualité de la formation et de la recherche universitaires. Plusieurs États ont ainsi instauré un régime d'assurance qualité⁵. Typiquement, ces systèmes consistent à confier à des organismes d'agrément le soin d'instaurer des normes et des indicateurs de qualité et d'en vérifier le respect, soit directement, soit en se portant garants des mécanismes d'auto-évaluation des universités. En général, ces systèmes n'évaluent pas la qualité des activités elles-mêmes, mais les ressources qu'on leur a consacrées et les moyens formels qu'on a mis en place pour en assurer une utilisation appropriée⁶.

Que peut-on trouver à redire de ce souci d'assurer la qualité de la formation et de la recherche universitaires ? Passablement de choses, en fait. Premièrement, il faut rappeler que la réduction du financement public des universités, concomitante à l'augmentation du nombre d'étudiants – et de membres du personnel administratif –, a directement contribué à réduire la qualité de la formation offerte. L'intérêt des régulateurs pour la qualité a donc gagné en popularité au moment même où celle-ci était mise à mal.

Deuxièmement, l'instauration de systèmes d'assurance qualité ne se justifiait pas par l'absence de mécanismes d'évaluation des universités. S'il est un type d'organisation où prévaut la réflexivité sur ses pratiques et ses résultats, c'est bien l'université ! Comme le note Vinokur :

Si la norme est un critère auquel se réfère, implicitement ou explicitement, un jugement de

⁵ Dill, D. D. et M. Beerkens (2013), « Designing the framework conditions for assuring academic standards: lessons learned about professional, market, and government regulation of academic quality », *Higher Education*, vol. 65, p. 341-357.

⁶ Garcia, S. (2006), « L'assurance qualité : un outil de régulation du marché de la formation supérieure et de gestion des universitaires », *Cahiers de recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 69-93.

valeur ou une action, le monde de l'université et de la recherche est un vaste et vénérable producteur de normes : de validation de la recherche, de vérité des savoirs à enseigner, de notation des élèves, de progression dans les cursus, de collation des grades, de recrutement, etc.⁷

Troisièmement, les activités d'enseignement et de recherche n'ont rien à voir avec des processus de production standardisés qui livrent des résultats prévisibles. Les tâches d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité sont multiples, changeantes et partiellement indépendantes. Elles font largement appel à des savoirs tacites. Les systèmes d'audit de la qualité qui s'inspirent du secteur industriel ne peuvent donc capter la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaires et, partant, permettre de l'améliorer.

Enfin, et assez curieusement, l'efficacité des mécanismes d'assurance de la qualité dans les universités n'a pas fait l'objet d'études rigoureuses⁸. Leur mise en œuvre exige pourtant l'ajout de personnel de soutien et de gestion, soit autant de ressources qui sont détournées de la poursuite de la mission de l'université.

On peut alors s'interroger sur les motifs de la popularité grandissante de ces systèmes d'assurance qualité. Une partie de la réponse tient sans doute à leur valeur symbolique : « the framing of the QA [quality assurance] policy framework has been its greatest triumph »⁹. De la même manière que l'adoption d'un plan stratégique pluriannuel donne l'impression que les dirigeants universitaires savent clairement où ils veulent mener leur institution et comment ils comptent y parvenir, l'assurance qualité se veut une garantie, présentée à ses clients actuels et potentiels, que les activités d'enseignement et de recherche de l'université satisfont à des normes de bonne pratique. L'assurance qualité s'inscrit directement dans la conception néolibérale des universités et contribue à renforcer les pouvoirs des gestionnaires sur leur fonctionnement.

⁷ Vinokur, A. (2014), « La normalisation de l'université », dans B. Frydman et A. Van Waeyenberge, *Gouverner par les standards et les indicateurs – de Hume aux rankings*, Bruxelles, Bruylant, p. 235-262.

https://www.researchgate.net/profile/Annie_Vinokur/publication/268277366_LA_NORMALISATION_DE_L'UNIVERSITE/links/546739120cf2397f782bb50d.pdf (p. 1).

⁸ Jarvis, D. S. L. (2014), « Regulating higher education: Quality assurance and neo-liberal managerialism in higher education – A critical introduction », *Policy and Society*, vol. 33, p. 155-166.

⁹ Jarvis, D. S. L. (2014), « Regulating higher education: Quality assurance and neo-liberal managerialism in higher education – A critical introduction », *Policy and Society*, vol. 33, p. 162.

Dans la même logique, l'instauration de marchés supranationaux, comme l'espace éducatif européen, a favorisé le recours à l'assurance qualité et à la standardisation des diplômes¹⁰. Celles-ci simplifient la circulation des étudiants d'un pays européen à l'autre et permettent d'attirer davantage d'étudiants d'autres continents. À une plus vaste échelle, la reconnaissance des diplômes et des compétences devient un enjeu majeur dans un marché mondialisé de l'enseignement supérieur.

L'instauration de régimes nationaux d'assurance qualité se justifie aussi par l'entrée en scène d'universités à but lucratif. Certifier que ces nouveaux prestataires respectent un seuil minimal de qualité, tant en enseignement qu'en recherche, est primordial pour plusieurs gouvernements. Dans les pays, comme la Grande-Bretagne et l'Australie, où l'enseignement supérieur est devenu un secteur économique de première importance, il importe d'en soutenir le développement et d'en protéger la réputation. En Australie, le régime d'assurance qualité a ainsi davantage à voir avec le désir de rassurer les clientèles internationales que d'améliorer l'enseignement et la recherche¹¹.

Depuis l'époque de von Humboldt, le rôle des universités a profondément changé. On ne s'attend plus d'elles qu'elles demeurent en retrait de la société, mais plutôt qu'elles contribuent directement à son avancement. Toutefois, à trop normaliser l'université, on risque de miner sa raison d'être.

Pour von Humboldt, ce qui distinguait les universités des autres institutions d'enseignement, c'est qu'elles se consacraient à la tâche, toujours inachevée, de faire avancer les connaissances par la recherche, la vérification des faits et les débats d'idées. C'est en laissant libre cours à ce travail fondamental que les universités peuvent le mieux contribuer au progrès de la société.

C'est à tout le moins ce qui a concouru au succès de l'université allemande et à ce qu'elle serve d'inspiration aux grandes universités de recherche américaines.

¹⁰ Cussó, R. (2006), « La Commission européenne et l'enseignement supérieur : une réforme au-delà de Bologne », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, p. 193-214.

¹¹ Jarvis, D. S. L. (2014), « Regulating higher education: Quality assurance and neo-liberal managerialism in higher education – A critical introduction », *Policy and Society*, vol. 33, p. 155-166.

CAMPAGNE « PORTRAITS DE PROFS »

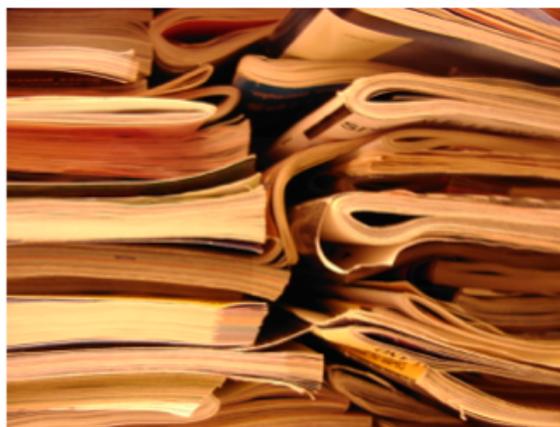
La FQPPU mène présentement une campagne de valorisation des professeures et professeurs d'université du Québec. Les vidéos produites dans le cadre de cette initiative sont présentement en rotation à Canal Savoir, sur Facebook et Twitter, ainsi que sur le site de la FQPPU.



Pour en savoir plus, visitez le site fqppu.org/valorisation.

REVUE DE PRESSE QUOTIDIENNE

Depuis plusieurs mois, la FQPPU produit à l'intention de ses membres une revue de presse quotidienne contenant des articles de revues, de journaux et de blogues d'ici et d'ailleurs portant sur des enjeux touchant l'éducation supérieure, la recherche et le syndicalisme.



Pour recevoir cette revue de presse tous les jours dans votre courriel, veuillez vous inscrire auprès de Marie-Claude Thomas (info@fqppu.org).

Daniel Guitton, conseiller

Éveiller la conscience écologique des étudiants !



Une nouvelle m'a saisi. Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique en France, a démissionné ! J'écoute l'entrevue qu'il a donnée à France Inter (bit.ly/2MBaw22) ; son témoignage rejoint mes propres questions. Il déplore qu'il n'y ait « personne dans la rue ». Comment est-il possible que les problèmes actuels du climat (la planète est devenue une étuve, dit-il), de l'environnement, des écosystèmes, des ressources naturelles, de la biodiversité... ne soient pas au haut de la liste de nos priorités et surtout de celles de la jeune génération ? C'est elle qui héritera de ce désastre causé par l'économie marchande dominée par le capitalisme mondialisé. Pourquoi tant de personnes parmi elle votent-elles à droite, au Québec et ailleurs en Occident ?

Mes années en génie, au cours desquelles je travaillais avec les équations mathématiques qui gèrent le climat, et mon expérience comme neuroscientifique m'ont mené à la conclusion, en accord avec Hulot, qu'il est probable que l'humanité soit incapable, par une nécessaire action collective, de stopper les mécanismes qui détruisent la planète. Le système économique dominant est en train de détruire notre vaisseau spatial qu'est la Terre. J'ai en tête « Le p'tit train du nord » de Félix Leclerc : « l'train file à cinquante milles à l'heure ». J'ajoute, tout droit vers un mur... Et nous, on est le conducteur qui ne fait rien pour changer la trajectoire du bolide !

Comme professeur, je me mets souvent à penser que nos étudiants vivront une catastrophe inégalée dans l'histoire humaine. Il y a quasi-unanimité chez les scientifiques qui étudient le climat. Ils voient à peu près tous venir une catastrophe apocalyptique si on ne change pas nos systèmes économique et politique fondés sur la croissance continue. D'aucuns pensent qu'il est déjà trop tard pour agir efficacement. Notre environnement subira : augmentation des températures, fonte des glaces, montée du niveau des océans, avec inondations mettant en péril des millions de vies humaines et animales, acidification des océans, avec pertes en vie marine, fonte du permagel, entraînant la libération du méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant

que le CO₂, perturbations des courants maritimes classiques, comme celui du Gulf Stream, qui pourraient changer dramatiquement le climat de l'Europe, déstabilisation des montagnes, comme on le voit actuellement dans les Alpes, etc.

Pourquoi les jeunes ne sont-ils pas dans la rue pour dénoncer l'apathie collective ? J'ai, au cours de ma vie, vu de grandes manifestations populaires et participé à quelques-unes d'entre elles : aux É-U, contre la guerre du Vietnam; en France, avec les étudiants en Mai 68 et celle de « Nuit debout » en 2016 ; au Québec, les nombreuses manifestations des années 1960 pour l'indépendance du Québec, la justice sociale, le respect de la langue française ; les manifestations des Carrés rouges, plus récemment. Pourquoi rien de majeur par les temps qui courent ? Surtout que les conséquences de l'inaction actuelle dans le domaine de l'environnement, si elle se perpétue seront infiniment plus graves que celles liées à l'inaction dans les secteurs touchés par les manifestations précédentes ! Les protestations étudiantes sont aujourd'hui pratiquement invisibles. Où sont les jeunes ? Comment expliquer leur absence de l'espace public ? On a posé la question à Nicolas Hulot. Il ne sait pas.

Pourtant, si demain le gouvernement annonçait une hausse de 2 000 \$ par année des frais de scolarité, on imagine qu'on retrouverait d'autres marches monstres dans les rues de Montréal et de Québec ... carrés rouges à l'appui.

On pourrait penser qu'une bonne éducation scientifique permettrait aux citoyens d'analyser les faits, de mieux les comprendre et de diriger leurs actions. Mais il y a des universitaires bien « calés » en sciences qui ne sont pas non plus dans la rue, pancartes en mains. Il y en a même qui sont climato-sceptiques !

Mais un manque de connaissances en sciences n'explique pas tout. Récemment aux États-Unis, on annonce que 32 000 scientifiques américains ont signé une pétition qui dénonce la théorie du réchauffement climatique comme étant un canular... 9 029 d'entre eux ont un PhD. Dans un article sur le site appuyant cette pétition, « Environmental Effects of Increased Atmospheric Carbon Dioxide », ils tentent de prouver, dans un article superficiel, mais qui paraît sérieux, leur énoncé climato-sceptique. Cet article a été publié dans la revue *Journal of American Physicians and Surgeons*, financée et contrôlée par la droite américaine, une revue jugée sans crédibilité scientifique sérieuse (voir : *fake versus bad journals* dans scienceblogs.com). Il est inacceptable que l'idéologie menace la science.

Peut-on justifier l'inaction collective en se cachant derrière l'argument qu'il y a quelques scientifiques sceptiques face aux modèles climatiques ? Non ! Il est bien sûr normal de douter d'une explication scientifique ; c'est le fondement même de la science, ce qui soutient son progrès. Mais attention ! Il y a actuellement un aspect inédit dans l'histoire des sciences. Cette fois-ci, on ne peut pas se permettre de se tromper, sinon on est foutu ! En science, il est permis de se tromper. Ainsi, certains experts en géologie ont longtemps nié l'existence des plaques tectoniques ; ils avaient tort, mais sans grand effets sur leur vie ni celle de la planète. Or, le contexte actuel est très différent. Nier le réchauffement climatique et ses conséquences, c'est risquer la destruction de notre espèce.

Hey les jeunes ! Vous avez vu les photos de la terre prises par les astronautes en orbite ou depuis la lune ? Si oui, vous avez noté que la couche qui définit l'atmosphère terrestre est très mince. En fait, elle est environ 1,5 % du rayon de la terre.

Savez-vous qu'une fusée transportant des astronautes vers l'espace traverse cette couche atmosphérique en moins de 2,5 minutes ? Savez-vous d'où vient le pétrole ? L'hypothèse dominante est qu'il provient de dépôts organiques (contenant du carbone) accumulés pendant des millions d'années, comprimés et soumis à des transformations chimiques. Et nous, humains, sommes en train de libérer dans l'atmosphère tout ce carbone accumulé en moins de 100 ans (donc, instantanément en temps cosmique) !

C'est à vous de vous révolter contre ce que les générations précédentes, y compris la mienne, ont « créé ». Tout le monde peut être au moins d'accord sur le fait que nos ressources naturelles, la biodiversité et la vie animale dans l'océan et sur la terre diminuent. Donc, pas d'excuse pour ne rien faire.

Et nous professeurs, où est notre responsabilité dans ce faible sens critique chez nos jeunes ? Que pouvons-nous y faire ?

DE NOUVELLES FORMATIONS DANS LA ZONE VIDÉO



Deux nouvelles formations sont disponibles dans la zone vidéo du site web : <http://fqppu.org/section/video>. Il s'agit d'exposés de Me Rachel Chagnon pour clarifier les exigences de la Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et les responsabilités des représentants des corps professoraux à cet égard.

Le corps professoral québécois en chiffres

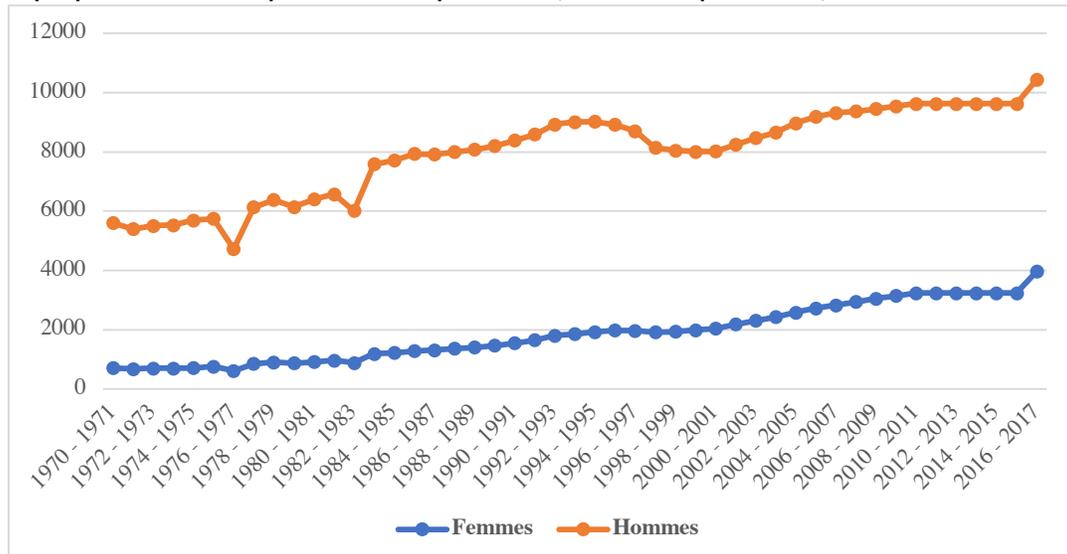
Maryse Tétreault, professionnelle de recherche

Depuis plusieurs décennies déjà, Statistique Canada recueille des données concernant le personnel d'enseignement dans les universités et collèges du Canada¹². Il est même possible de mettre la main sur des chiffres datant des années 1940 ! Ce qui est fascinant dans l'analyse de ces chiffres, c'est de suivre l'évolution du corps professoral québécois au fil des époques. Certains aspects sont très enthousiasmants, d'autres démontrent clairement que certaines choses ne changent pas rapidement.

Les femmes professeures

Les femmes ont fait leur entrée sur les campus universitaires à titre de professeures depuis relativement peu de temps. En 1970, on comptait environ 700 femmes professeures au Québec, dont la majorité était des professeures adjointes ou situées à un rang inférieur à celui de professeurs adjoints. Elles représentaient alors 12,5 % du corps professoral. La situation a-t-elle vraiment changé un demi-siècle plus tard ? Aujourd'hui, leur nombre s'élève à près de 4 000, mais on est encore assez loin de la parité. À preuve, elles composaient 38 % de l'effectif professoral total en 2016-17.

Graphique 1 : Nombre de professeures et professeurs, universités québécoises, 1970-1971 à 2016-2017¹



Source : Statistique Canada. Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC).

Note 1 : Les données sont manquantes pour les années 2012 à 2015, car l'enquête avait cessé d'être menée durant une partie du mandat du gouvernement conservateur. Pour les fins de ce graphique, nous avons donc répété les données de la dernière année disponible.

La précarité des statuts d'emploi

C'est un fait, le nombre de professeurs ayant le statut de professeur titulaire a explosé depuis les années 1970. Mais la stabilité d'emploi liée à ce statut a été le fait des professeurs masculins principalement : en 2016-17, 71 % des professeurs titulaires étaient des hommes contre seulement 29 % de femmes. C'est tout de même une longue route depuis 1970, où elles composaient seulement 3 % du total des professeurs titulaires. Le seul rang où les femmes étaient plus nombreuses que les hommes est le rang inférieur au statut de professeur adjoint; elles représentent plus de la moitié des professeurs à ce rang.

¹² Statistique Canada. Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC).

Graphique 2 : Proportion des femmes par rang, par rapport au total des professeurs, 1970-1971 et 2016-2017

Rang	1970-1971	2016-2017
Professeur titulaire	3,1 %	29,0 %
Professeur agrégé	7,8 %	42,1 %
Professeur adjoint	14,1 %	48,6 %
Rang ou niveau inférieur à celui de professeur adjoint ¹	23,5 %	52,8 %
Autres rangs (non classifiés ailleurs) ²	n/a	37,5 %

Source : Statistique Canada. Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC).

Note 1 : Rang ou niveau inférieur à celui de professeur adjoint inclus les chargés de cours, maîtres de conférences et autres membres du personnel enseignant.

Note 2 : Autres rangs incluant le personnel qui n'appartient pas aux catégories qui précèdent.

Les écarts salariaux

Ces mêmes données nous permettent également de visualiser l'écart salarial entre les hommes et les femmes membres du corps professoral. Encore aujourd'hui, les différences de traitement demeurent importantes. Peu nombreuses sont les femmes qui percevaient en 2016 un salaire de 150 000\$ et plus, soit 2,3 % de l'ensemble du corps professoral contre 8,3 % chez les hommes.

Graphique 3 : Tranches de salaire, homme et femme, 2016-2017

Salaire	FEMME		HOMME	
	Nombre	% du total du corps professoral	Nombre	% du total du corps professoral
1\$ à 99 999\$	1 200	11,7 %	1 161	11,3 %
100 000\$ à 149 999\$	2 454	23,8 %	4 383	42,6 %
150 000\$ et plus	240	2,3 %	855	8,3 %
Total	3 894		6 399	

Source : Statistique Canada. Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC).

Les jeunes dans la profession

Les données disponibles montrent que le nombre de jeunes professeurs (âgés de 39 ans et moins) a légèrement diminué depuis 2010. Ils représentaient près de 19,7 % du corps professoral à cette période pour passer à 17,5 % en 2016. L'âge médian est la donnée qui démontre la plus grande évolution : en 1970, l'âge médian des professeurs se situait à 37 ans; en 2016, il est désormais de 51 ans. On peut expliquer ce changement par l'élévation des critères pour obtenir un poste de professeur, créé notamment par l'accroissement du bassin de candidats au poste de professeur, legs des politiques d'accessibilité aux études.

Les fonctions de direction

En plus de leur tâche professorale passablement lourde, certaines personnes démontrent un intérêt pour occuper des fonctions de direction supérieure. Aujourd'hui, c'est près de 15 % des professeurs qui occupent une telle fonction, comparativement à 5 % près de 50 ans plus tôt. En 2016, les deux tiers de ceux qui occupaient une fonction de direction supérieure étaient des hommes.

Bref...

L'analyse de ces chiffres peuvent nous donner un portrait de la situation du personnel enseignant dans nos universités. Elle permet surtout de constater que malgré le fait que les femmes soient plus présentes dans les salles de cours, leur intégration est progressive et tend lentement à égaler la situation des hommes.

Échéance des conventions collectives ou protocoles de travail et gains salariaux

Hans Poirier, professionnel de recherche

Pour orienter leur action en matière de relations de travail et de négociation, il est fréquent que des associations ou syndicats membres de la FQPPU nous sollicitent pour connaître les dispositions des conventions collectives ou des protocoles de travail des professeurs d'autres universités. S'il nous fait toujours plaisir de répondre à ces questions, nous pensons que l'ensemble des membres doit pouvoir bénéficier du fruit de nos travaux. C'est dans cet esprit que nous reproduisons ici le calendrier des négociations présentes et futures de l'ensemble des associations et syndicats de professeurs du Québec (Tableau 1) ainsi que les gains salariaux obtenus par ceux-ci depuis 2015 (Tableau 2).

L'année 2018-2019 sera particulièrement active en ce qui a trait aux négociations. Or, au cours de la dernière année, les relations de travail se sont souvent avérées difficiles et ont mené à des conflits dans plusieurs universités. Pensons aux grèves des professeurs de l'Université de Sherbrooke et de l'Université du Québec en Outaouais, sans compter l'affligeant lockout décrété à l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'ignoble réforme de la charte de l'Université de Montréal. Bien que les circonstances de ces conflits diffèrent, ils sont symptomatiques d'un durcissement de ton de la part des directions universitaires, qui tendent à se comporter en patrons d'usines. Dans ce contexte, il est primordial que le corps professoral se serre les coudes et agisse de façon solidaire pour préserver ses acquis, mais surtout pour protéger la mission universitaire des dérives entrepreneuriales qui la menacent. Le partage d'information entre les associations et syndicats ainsi qu'une préparation optimale aux négociations à venir apparaissent cruciaux. Je vous invite donc à partager vos bons coups avec la FQPPU, mais également à nous solliciter lorsque nécessaire afin que nous puissions développer des outils qui correspondent à vos besoins et que nous renforçons notre action sur les plans locaux et nationaux.

Tableau 1 : Calendrier des négociations des associations et syndicats de professeurs d'université du Québec

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS	UNIVERSITÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	ÉCHÉANCE	NOTES
AIPSA	Université de Sherbrooke	26-05-2017	30-04-2020	
AMCEL	Université Laval	27-10-2015	31-05-2018	En négociation
APBM-MAUT	Université McGill	-	-	Association non syndiquée
APBU	Université Bishop's	01-07-2016	30-06-2020	
APECFMUS	Université de Sherbrooke	21-04-2015	30-09-2018	En négociation
APEP	École Polytechnique	01-06-2015	31-05-2019	
APÉTS	ÉTS	16-10-2015	31-05-2019	
APHEC	HEC Montréal	-	-	Association non syndiquée
APPENAP	ÉNAP	01-06-2012	31-05-2017	En négociation
APPFMUS	Université de Sherbrooke	23-11-2015	31-12-2018	
APUC-CUFA	Université Concordia	10-11-2015	31-05-2018	En négociation
SGPUM	Université de Montréal	30-03-2015	31-05-2017	En négociation
SPINRS	INRS	01-06-2012	31-05-2017	En négociation
SPPTU	TÉLUQ	10-05-2017	09-05-2022	
SPPUQAC	UQAC	05-02-2016	31-12-2019	
SPPUQAR	UQAR	07-05-2015	31-12-2016	En négociation
SPPUQTR	UQTR	01-06-2013	31-05-2017	En négociation
SPPUS	Université de Sherbrooke	01-06-2017	31-03-2020	
SPUL	Université Laval	01-06-2016	01-05-2020	
SPUQ	UQAM	01-06-2013	31-05-2018	En négociation
SPUQAT	UQAT	01-06-2016	31-05-2021	
SPUQO	UQO	01-05-2015	30-04-2022	

Tableau 2 : Gains salariaux obtenus par les associations et syndicats de professeurs d'université du Québec pour la période 2015 à 2021

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AIPSA			4%	1,25%	1%		
AMCEL	0,75% ou PSG						
AMCEM		1,50%	1,75%	2%	1%	PSG ou SGPUM	PSG ou SGPUM
APBM-MAUT			0,75%	0,75%			
APBU	1000\$ forfaitaire	2%	2%	2%			
APEP	2%	2%	2%	2%			
APÉTS	1% + 1 échelon supplémentaire	PSG	PSG	PSG + 1%			
APPENAP	2%						
APUC-CUFA	1%	1,40%	1,6% + 570\$				
SGPUM	500\$ forfaitaire (PSG)	1,5% (PSG)					
SPINRS	IPC + 500\$	IPC					
SPTU		PSG	PSG	PSG		PSG	PSG
SPPUQAC	2%	2%	2% + 2 échelons	2%			
SPPUQAR	1%	1,50%					
SPPUQTR	PSG	PSG					
SPPUS			4% + 1% forfaitaire	1,25%	1% + 0,5% forfaitaire		
SPUL		1%	1,50%	1,75%	1,25%		
SPUQ	500\$ forfaitaire (PSG)	PSG + 1%	PSG + 1%	PSG		2%	2%
SPUQAT		2%	2%	2%			
SPUQO	2%	1,50%	1,75%	2%	1,50%	1,50%	1,50%

Notes :

1. La convention collective de l'AIPSA prévoit qu'en plus des majorations de la grille salariale, les ingénieurs-professeurs reçoivent un montant forfaitaire de 1% le 31 mars 2017 et de 0,5% le 1^{er} mai 2019.
2. Bien que les professeurs de l'Université McGill ne soient pas syndiqués, la direction et l'APBM-MAUT négocient annuellement une politique salariale. Celle-ci prévoit une augmentation « across the board », donc pour tous les professeurs. Pour l'année 2018-19, celle-ci était de 0,75%. Elle prévoit également une augmentation « au mérite » pour les professeurs éligibles, qui varie entre 700\$ et 2650\$ dépendant des performances de chacun.
3. La structure salariale des professeurs de l'INRS est collée sur l'indice des prix à la consommation (IPC), mais comprend un plancher minimum de 1% par année (si jamais l'IPC est inférieur). Aussi, le total cumulatif des augmentations pour la durée de la dernière convention collective (2012-13 à 2016-17) doit être d'un minimum de 11%.
4. Jusqu'à ce qu'une nouvelle convention collective soit signée, les professeurs du SPPUQAR obtiennent une augmentation salariale conforme à la Politique salariale gouvernementale (PSG) du Québec.
5. La convention collective de l'AMCEL prévoit que les membres obtiennent les mêmes augmentations salariales que celles consenties aux membres du SPUL, auxquelles sont ajoutées une prime de rareté de 5%.
6. Le traitement des professeurs d'enseignement clinique de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (APECFMUS), non inclus dans ce tableau, est calculé selon une base d'équivalence horaire de 74,03\$ (2016).
7. Le salaire des professeurs de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke (APPFMUS), non inclus dans ce tableau, fait l'objet d'un calcul incluant plusieurs variables. La grille salariale incluse dans la convention collective constitue la base de ce calcul. Ensuite, les membres obtiennent les mêmes augmentations salariales que celles consenties aux membres du SPPUS. Les membres de l'APPFMUS obtiennent toutefois un supplément négocié individuellement par chaque professeur avec la direction. Enfin, une réduction du traitement de base est aussi appliquée aux professeurs qui n'ont pas de diplôme de 3e cycle ou qui ne sont pas médecins.